

Vilvorde, le dernier espoir des oubliés de Clabecq

TWITTER
FACEBOOK
WHATSAPP
LINKEDIN
E-MAIL
SAUVER
OFFRIR CET ARTICLE
RÉAGIR

Vue en plein écran



Quatre des six membres du GR6 qui, jusqu'au bout, auront tenté de défendre les droits des anciens travailleurs des Forges de Clabecq. ©Kristof Vadino

[NICOLAS KESZEI](#)

Aujourd'hui à 09:38

Déboutés en cassation, dégoûtés tout court. Les anciens des Forges de Clabecq ont perdu leur combat en justice. Ils lancent un appel au monde politique.

Ils sont quatre autour d'une table en bois posée au milieu d'une salle de spectacle décrépite située à l'arrière du café La Plume d'argent, à Tubize. Il fait plus froid dedans que dehors. Aux murs, les étendards des fanfares du coin avaient fière allure naguère, mais cette époque est révolue. Dans le fond de la salle, une plaque indique "le bar à Tony", mais l'ambiance n'est

pas à la fête. Trompettes en berne, pintes vides, l'humeur du jour est maussade.

Les quatre personnes réunies autour de la table sont ce qu'il reste du **GR6**, un groupe d'**anciens travailleurs des Forges de Clabecq** constitué en 2015 pour tenter de défendre les intérêts des **1.800 travailleurs** qui attendaient encore une partie de leurs indemnités de licenciement. Il y a Daniel, Arthur, Christian et Michel. Louis n'est pas venu, il est malade. Carlo, lui, ne viendra plus. Il est décédé au début de cette année. L'histoire ne dit pas si ces gars-là se voient pour la dernière fois, mais **la messe semble bel et bien dite pour les anciens des Forges**, ces oubliés de tous, abandonnés par les syndicats et ignorés des autorités publiques. Leur histoire est celle de la **faillite des Forges** de Clabecq prononcée le **3 janvier 1997**, il y aura bientôt vingt-cinq ans. "Le 3 janvier prochain, cela fera un quart de siècle que nous attendons. Après la faillite, les syndicats nous ont lâchés. Ils ont payé une fois une salle pour une assemblée générale et une tournée générale", résume l'un des quatre anciens. Une tournée générale, chef un p'tit verre, et puis c'est tout. Une chope pour solde de tout compte. La bière amère.

Balayés en cassation

Si les quatre membres du GR6 ont convoqué la presse, c'est pour expliquer qu'**ils ont perdu leur dernier combat**. Les 18 millions d'euros qu'ils convoitaient vont, à moins d'un miracle de Noël, filer vers les caisses de l'État.

"La vérité judiciaire est là, mais la justice n'a pas été rendue."

Partager sur Twitter

GÉRARD LEPLAT

CURATEUR DES FORGES DE CLABECQ

C'est en tout cas le sens de l'**arrêt que la Cour de cassation** vient de rendre. "La vérité judiciaire est là, mais la justice n'a pas été rendue", résume Gérard Leplat, un des derniers curateurs des Forges toujours en activité. Du côté des curateurs aussi, le temps a fait son œuvre. **Dominique Jossart**, le président de la curatelle, est décédé l'an dernier. **Gilbert Demez**, un autre curateur, a pris sa retraite l'an passé. Aujourd'hui, il ne reste plus que **Gérard Leplat**, à qui le tribunal a adjoint les services de **Jean-Noël Bastenière**, son associé au sein du cabinet Altalaw. On le voit, le temps fait son œuvre, mais soyons de bon compte, il se met rarement au service des Hommes.

LIRE AUSSI

L'État réclame 18 millions d'euros à la curatelle des Forges de Clabecq

Dix ans après la faillite des Forges, **en 2007**, le tribunal a autorisé la curatelle à verser un **dividende** aux anciens travailleurs qui attendaient toujours d'être dédommagés de cette fermeture abrupte. À cette époque, les

anciens des Forges ont reçu **47% de leurs créances**, soit environ 18 millions d'euros. Et puis, plus rien. Pas de nouvelles, pas d'autres informations que celles délivrées par la curatelle, quand il y avait quelque chose à dire.

En 2015, près de vingt ans après la faillite, six anciens travailleurs des Forges (Carlo Bonfiglioli, Daniel Félix, Louis Houdart, Arthur Napoletano, Christian Mettens et Michel Walravens) ont décidé d'unir leurs forces et ont créé le GR6, un groupe censé porter la voix de tous les travailleurs, défendre l'intérêt des quelque 1.800 familles qui attendaient encore leur dû. Un remake brabançon du combat de David contre Goliath, sachant que cette fois David luttait les mains attachées dans le dos.

Abandonnés de tous

Les travailleurs auraient pu espérer bénéficier des services d'un avocat payé par les syndicats, mais il n'en a rien été. **"On ne comprend pas pourquoi ils nous ont abandonnés.** Ils estimaient qu'ils avaient fait leur boulot. On a envoyé des lettres et des recommandés pour qu'ils viennent nous aider, ils ne nous ont jamais répondu", explique Michel Walravens. Bonne petite ambiance entre camarades.

Vue en plein écran

En 2012, une partie des Forges de Clabecq a été démantelée. ©Wim Kempenaers (WKB)

Du côté du monde politique, le soutien n'a guère été plus efficace. Les quatre se souviennent encore de ce rendez-vous au 16 rue de la Loi sous l'ère de **Charles Michel**. "On nous a fait attendre, attendre et encore attendre. Puis, un monsieur est venu, il ne savait pas qui nous étions ni ce que nous voulions, il nous a écoutés poliment et nous sommes partis", raconte un des anciens. Doit-on vous préciser qu'il n'y a pas eu de suivi à cette réunion ? Et pensez-vous que Charles Michel a payé la tournée générale? Même pas. Bière toujours amère.

"Quand les Forges ont été cédées à Duferco, notre dû n'a pas été inclus, on a oublié notre créance ."

Partager sur Twitter

ARTHUR NAPOLETANO
MEMBRE DU GR6

La liste des politiciens à la sourde oreille est longue comme un jour sans pain. "Quand les Forges ont été cédées à Duferco, notre dû n'a pas été inclus, **on a oublié notre créance**", explique Arthur Napoletano, qui se souvient encore de cette rencontre avec un politicien local. "Il a reconnu qu'ils avaient oublié notre créance."

L'État à la manœuvre

Pendant toutes ces années, **la curatelle a travaillé**, a réalisé tous les actifs possibles, vendu des terrains, des centaines de maisons d'ouvriers et mille autres choses encore, faisant petit à petit revenir de l'argent dans les caisses de la curatelle, redonnant un peu d'espoir aux travailleurs qui espéraient récupérer le solde de leurs créances estimé à une vingtaine de millions d'euros. Et, comble de chance, il restait environ **18 millions d'euros dans les caisses de la curatelle**.

C'était avant que l'État n'entre dans la danse en entamant un combat judiciaire pour rafler cette somme au titre d'une créance refilée par Fortis en 2015. **L'État**, qui avait prêté de l'argent aux Forges quand elles prenaient l'eau, **a voulu récupérer sa mise**. Et tant pis si ces aides avaient été déclarées illégales par la Commission européenne en 1996.

Toujours sans avocat, les anciens travailleurs ont assisté du balcon à cette bagarre. Pour résumer ces années de procédure, on va faire simple. En première instance, l'État a gagné. Rebelote en appel. Et la même chose en cassation. La messe est dite, l'affaire est pliée et **il ne reste plus à la curatelle qu'à passer à la caisse** et libérer l'agent consigné en le versant sur le compte de l'État. Joyeux Noël !

"Maintenant que l'arrêt est définitif, que vont faire les autorités ? Si elles ne réagissent pas, on est foutus."

Partager sur Twitter

CHRISTIAN METTENS

MEMBRE DU GR6

C'est le moment de ressortir les dictons de circonstance, version latine. Dura lex, sed lex. On vous traduit ? La loi est dure, mais c'est la loi. Première instance, appel, cassation, les jeux sont faits. "Maintenant que l'arrêt est définitif, que vont faire les autorités ? Si elles ne réagissent pas, on est foutus", estime Christian Mettens, un des membres du GR6.

Un geste de l'État?

Malgré cela, aujourd'hui, **tous les regards se tournent vers le monde politique**. Il y a un an, 200 millions d'euros ont été dégagés pour corriger une erreur dans le système des pensions accordées aux mineurs du Limbourg. "Il y a eu une quasi union sacrée politique sur cette question. Et pour nous, rien. Les Limbourgeois ont été soutenus, les Clabecquois descendus. Le rejet du pourvoi en cassation mine nos espoirs à moins d'un effort de nos élus. Nous demandons les mêmes efforts que pour les mineurs limbourgeois", explique Michel Walravens. Qui, comme ses acolytes, n'entend pas lâcher l'affaire. "Cela fait un quart de siècle qu'**aucun parti n'a mis le dossier des Forges de Clabecq sur la table des discussions**. Depuis le début, je dis qu'il y a une omerta. La délégation syndicale n'a pas bougé, les politiciens n'ont pas bougé, ils disaient attendre la cassation. Et maintenant, on fait quoi ?", s'interroge notre interlocuteur.

"Nous sommes coincés, il ne nous reste que l'activation du monde politique."

Partager sur Twitter

DANIEL FÉLIX
MEMBRE DU GR6

"Nous sommes coincés, il ne nous reste que l'activation du monde politique", renchérit Daniel Félix, qui explique que **le GR6 a envoyé** la semaine dernière **une lettre aux principaux responsables politiques wallons**. Il en va parfois des lettres comme des bouteilles, on les jette à la mer en espérant des courants favorables, une main secourable.

Pour rédiger cette missive, les oubliés de Clabecq ont trempé leur plume dans l'acide. "Entre les intérêts d'un côté des banques et de l'État belge et, de l'autre, les droits sociaux des travailleurs, **la justice a choisi son camp** : celui qui paie sans éthique, ni humanisme", écrivent-ils en guise de préambule, avant de poursuivre. "**Le rejet du pourvoi en cassation a ruiné nos espoirs**. Seule une mobilisation de toutes les forces politiques de Wallonie, une recherche sérieuse d'alternative, une implication significative pourront changer la donne et éviter de laisser 1.800 familles au bord du chemin."

Vilvorde comme dernier espoir...

Et malgré tout ce qui précède, il reste un **mince espoir**, un fil ténu que la curatelle a commencé à tirer et qu'elle ne compte pas lâcher. Un espoir venu de Vilvorde. Hasard du calendrier, un mois après la faillite des Forges de Clabecq en janvier 1997, le constructeur automobile Renault annonçait la fermeture de son usine de Vilvorde. Mais c'est le coke issu du charbon qui nous amène à Vilvorde et non les voitures. Jusqu'en 1987, **les Forges de Clabecq y possédaient une cokerie**. Ce terrain a été exproprié "pour cause d'utilité publique" par la société Zeekanaal dans le dos de la curatelle, qui, en dédommagement, a reçu 8 millions de francs belges (200.000 euros). Finalement, la Région flamande dépolluera le site et le terrain sera utilisé pour des projets de promotion immobilière.

Mise au pied du mur, la curatelle ira en justice. **L'expropriation sera déclarée illégale**, mais la Justice, estimant que la curatelle avait perçu trop d'argent compte tenu des frais de dépollution engagés, la condamnera à rembourser les huit millions de francs belges. Pour tout dédommagement de cette expropriation, la curatelle se verra attribuer un euro.

"Nous sommes allés en appel de cette décision", nous a expliqué Gérard Leplat, le curateur des Forges, qui estime que la raison invoquée (l'utilité publique) pour justifier l'expropriation était fautive. Ce raisonnement, s'il est suivi en appel, devrait entraîner la nullité de l'expropriation et pourrait, à terme, déboucher sur des indemnités. Dans sa besace, le curateur dispose d'une **expertise** valorisant le dommage à **15 millions d'euros**. Ce terrain n'étant grevé d'aucune hypothèque, si de l'argent devait revenir dans les

caisses de la curatelle, il serait, cette fois, redistribué aux anciens travailleurs. Mais pas de précipitation cependant. De l'aveu même du curateur, cette affaire ne sera pas plaidée avant 2023.

Mise en demeure du gouvernement

Enfin, la bagarre n'est pas encore tout à fait terminée. Récemment, **les avocats de l'État ont demandé des comptes à la curatelle**. "Notre client souhaiterait recevoir une confirmation expresse que les fonds distribués au personnel par le passé ne proviennent pas de la vente des biens sur lesquels notre client dispose d'un privilège dont la primauté a été définitivement reconnue par l'arrêt de la cour d'appel du 6 mars 2020", ont fait savoir à la curatelle les avocats de l'État par le biais d'une mise en demeure datée du 19 novembre. Dans le même temps, l'État a exigé le versement d'un **dividende intermédiaire** visant à apurer sa créance au plus tard pour le 19 décembre. Pas évident dans ces conditions d'imaginer un "geste" dans le chef du gouvernement.

"L'attitude de l'État belge dans cette affaire relève du scandale."

Partager sur Twitter

GÉRARD LEPLAT

CURATEUR DES FORGES DE CLABECQ

"L'attitude de l'État belge dans cette affaire relève du scandale", nous a déclaré Gérard Leplat, le curateur des Forges. "Il a remboursé une créance de la banque dans le dos de la curatelle avant de nous poursuivre pour la récupérer. Dans le budget de l'État, **ces 18 millions d'euros ne pèsent rien**", explique encore le curateur qui, comme les travailleurs, verrait d'un bon œil l'État faire un geste. "Je suis **choqué par cette attitude** dans une faillite de cette amplitude", conclut-il.

Aujourd'hui, **Goliath a gagné**. C'était écrit. Pour les oubliés de Clabecq, une nouvelle page se tourne. Quant au fil tiré par la curatelle par rapport au terrain de la cokerie de Vilvorde, l'issue de la procédure est incertaine et le temps de la Justice n'a rien à faire des sentiments. "Quand une société fait faillite, les travailleurs doivent s'arranger pour être représentés juridiquement", conclut Arthur Napoletano, en guise de **morale de cette histoire** d'oubli et d'abandon.